

La vie associative

C.C.A.S.



Le dernier week-end de novembre, les membres du CCAS ont distribué le colis de fin d'année à 21 personnes résidant à La Charmée et à 5 personnes en maison de retraite sur Buxy, Chalon, Givry et Santenay. Reçus chaleureusement avec café, petits gâteaux et autres, nous avons eu plaisir à les écouter raconter leurs souvenirs.

Les rencontres avec les personnes qui ne résident plus dans la commune sont des moments très émouvants. Ce lien qui reste leur est cher.

Toujours très intéressés par la vie du village, nos aînés nous ont posé beaucoup de questions.

Merci pour leur accueil et à l'année prochaine.

Chantal Brallet

La vie du village

VISITE DE LA DECHETTERIE VEOLIA A GRANGES

Le centre de traitement des déchets de Véolia a proposé une visite au conseil municipal de La Charmée le 29 novembre et nous a communiqué les informations suivantes.

Ouverture du site en 1979 qui a une superficie de 40 hectares.

Le personnel se compose de 12 agents. La déchetterie est ouverte 6 jours sur 7.

La déchetterie est conçue pour le stockage des ordures, le compostage vert, la revalorisation du bois et le compost bio.

Stockage des ordures ménagères : Ce site fait partie du plan départemental de l'élimination des déchets avec celui de Torcy et de Chagny. Cette activité permet de capter le méthane et le gaz carbonique qui sont utilisés pour produire de l'électricité. Cette électricité est récupérée par ERDF qui la réinjecte dans le réseau public et alimente ainsi 5000 foyers.

Compostage vert : Cette activité produit 7000 tonnes par an. La maturation du compost dure de 4 à 6 mois. Un traçage existe depuis la réception à la vente. Il est vendu à la Coop Agrival située à Cuisery.

Revalorisation du bois : Le bois provient de déchetteries et d'industries. Il est broyé pour produire des panneaux agglomérés qui sont achetés entre autre par IKEA. Production de 1000 à 2000 tonnes par mois.

Compostage bio : Une loi de 2012 oblige les industries alimentaires et les grandes surfaces à trier les produits alimentaires emballés ou non des autres déchets. Véolia s'est doté depuis 2 mois d'un déconditionneur séparant la partie alimentaire de l'emballage.



Danielle Morin

INITIATION A L'INFORMATIQUE



Dans son programme électoral de mars dernier, le Conseil Municipal avait proposé aux Charmillats et Charmillates un projet "d'initiation à l'informatique". Le but étant de faciliter l'accès aux outils informatiques usuels (utilisation de logiciels bureautique, internet...) via une formation proposée aux habitants volontaires.

Afin d'établir un cahier des charges précis, nous avons besoin de connaître quels sont celles et ceux intéressés par cette initiation. A partir des besoins exprimés, nous pourrons, par la suite, vous présenter le projet dans sa globalité (Programme de la formation – dates – nombre de personnes – nom du formateur – Tarif).

Si vous êtes intéressés, merci d'en informer le secrétariat de Mairie en déposant vos noms et coordonnées téléphoniques. Nous vous informerons des suites à donner à ce projet en fonction du nombre d'inscrits.

Florence Aubertin

PRIERE AUX AUTOMOBILISTES

Nous sommes nombreux... habitants, charmillats, membres des associations, élus... à nous plaindre de la vitesse de certains véhicules dans le village. Faut-il rappeler que celle ci est réduite à 50km/h et que dans certains secteurs il serait bon de lever le pied et d'être vigilant.



Vigilants vis à vis des jeunes qui vont chercher le bus ou en descendent et qui ne bénéficient pas toujours d'un trottoir!

Rouler tranquille c'est aussi respecter les riverains qui n'ont pas choisi de vivre en bord de piste mais à la campagne.

La vitesse est une agression..

Elle est un danger pour les cyclistes, pour les piétons qui ont droit de passage sur les routes étroites et sinueuses du village.

Alors merci à tous de ralentir.. de bien vouloir lever le pied ..et de rouler discrètement pour la sécurité de tous et le bien être des riverains.

Sophie Dutartre

La vie du village suite

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Cette année la commémoration du 11 novembre a revêtu un caractère particulier dans notre commune comme nous vous l'avions annoncé dans notre précédent bulletin. En effet, l'équipe municipale, en collaboration avec des bénévoles de la Bibliothèque, a souhaité marquer ce centenaire en proposant une exposition concernant la Grande Guerre.

Les Charmillats ont répondu présent en se rendant très nombreux à la salle polyvalente pour prendre connaissance des travaux effectués par les bénévoles de la bibliothèque. Ils ont pu feuilleter des ouvrages sur



la guerre de 14/18, lire des lettres, observer des objets de cette époque ainsi que des photos que les familles Tabary, Talpin et Regenet ont eu la gentillesse de leur confier. Le film, Passeurs de mémoire de Gilbert Loreaux a été lui aussi visionné par les visiteurs et a permis d'apporter un complément d'information très enrichissant.



La cérémonie au monument aux morts a fait l'objet d'un hommage aux 17 Charmillats qui ont péri durant ce conflit. Les enfants des écoles ont ensuite lu le message officiel devant des habitants en nombre plus important qu'à l'accoutumée.

Le lendemain, les classes de La Charmée se sont rendues également à l'exposition qui est restée en place spécialement pour les élèves.

Merci aux bénévoles et aux participants qui ont permis que cette commémoration exceptionnelle soit une réussite.

Laurence Genelot

INONDATIONS

Les membres de la Commission "Bulletin Municipal" ont souhaité revenir sur les inondations du 4 novembre. En effet, le caractère exceptionnel de cette montée des eaux a surpris bon nombre d'habitants et causé des dégâts importants dans les habitations essentiellement situées à Sienne-le-Bas.

Les routes d'accès au village ont été coupées et l'école de La Charmée a été évacuée.

Un élan de solidarité spontanée s'est mis en place dans le village. Les personnes sinistrées ont apprécié.

Ces fortes pluies ont également fragilisé certains ponts, notamment le Pont Larcher. Une étude a été demandée pour évaluer les dégâts. Les résultats indiquent qu'il n'y a pas d'interdiction de tonnage mais que des travaux devront être réalisés.

Par conséquent, les bus de ramassage scolaire qui empruntaient jusqu'alors un autre trajet suite aux inondations, peuvent reprendre leur trajectoire initiale.

